

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 14 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Gaston Malique, sous la présidence de M. Patrick RAMES, maire.

**date de la convocation:** 7 septembre 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Eddy DAVID, Monique DELFOUR, Bernard FAURE, Catherine FOUINAT, Thibaut LAFON, Claudine LANDES, Gérard LOHEZIC, Claude PEGOURIE, Jean-Michel PERIE, Patrick RAMES

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.212.15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Monique DELFOUR est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par l'ensemble des membres.

## **Rappel de l'ordre du jour :**

1. *Intervention de Siam Loubat qui présentera l'ALSH au conseil municipal*
2. *Délibération d'approbation du projet de zonage pour la carte communale*
3. *Règlement général de protection des données (RGDP) : proposition d'adhésion au service mutualisé proposé par le centre de gestion du Lot*
4. *Constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) du Grand-Figeac*
5. *Aménagements Rue du Barry du Four*
6. *Compte-rendu des dernières commissions*
7. *Questions diverses*

## **1/ Intervention de Siam Loubat, présentation de l'ALSH au conseil municipal**

L'ALSH fonctionne tous les mercredis hors vacances scolaires et peut accueillir jusqu'à 20 enfants, actuellement 9 enfants fréquentent la structure.

Siam détaille le programme de l'année 2020/2021 : la première période sera consacrée à la rencontre de personnes qui vivent et travaillent à St Sulpice ou à proximité immédiate, ainsi les enfants se rendront au Mas de Thomas (rencontre apiculteur), journée fabrication de pains et pizzas avec Karine, création d'instruments de musique avec Baldango, fabrication de jouets en bois avec J. Jourdan, visite du musée de Cuzals. Les élus félicitent la directrice pour ces activités variées et enrichissantes adaptées aux enfants de tous âges qui font que l'ALSH de la Vallée du Célé est bien plus qu'une simple garderie.

Mme Loubat indique qu'à ce propos la structure n'est pas du tout visible dans les communes du RPI. Elle suggère que chaque commune mette au moins une information sur son site internet.

Les élus approuvent, Gérard lohézic propose d'aider Siam à créer un site internet pour l'ALSH, le lien sera ainsi facilement intégré sur les sites communaux.

## **2/ Délibération d'approbation du projet de zonage pour la carte communale**

Le Maire résume la réunion du 28 août 2020, en présence du Grand-Figeac, du bureau d'étude et de la DDT. Le projet a été présenté tel qu'il est finalisé actuellement, avec des zones bien définies.

Le conseil peut soit :

- approuver ce document tel qu'il est. Dans ce cas il sera transmis pour validation à la CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) puis soumis à enquête publique, on peut espérer que la carte communale soit validée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

- soit y apporter des modifications : ce qui implique des frais et la consultation à nouveau de tous les partenaires associés et décale d'autant la fin du projet.

Une possibilité d'intégrer de nouveaux terrains peut se faire après l'enquête publique.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le zonage de la carte communale en l'état tout en étant conscient que la commune n'a aucune maîtrise, les terrains concernés appartenant à des propriétaires privés.

## **3/ Règlement général de protection des données (RGDP) : proposition d'adhésion au service mutualisé proposé par le centre de gestion du Lot**

Claudine Landes, après avoir assisté à une visioconférence, rapporte qu'il est fait obligation depuis 2018 d'avoir un délégué à la protection des données extérieur au conseil municipal. Celui-ci doit avoir des compétences informatiques et juridiques. Par ailleurs il faut un référent informatique et libertés qui est le chef d'orchestre de la mise en conformité : celui-ci peut-être un élu ou la secrétaire.

Cette obligation concerne la gestion des données personnelles des administrés. La CNIL impose aux collectivités de mettre en place :

- un processus de protection suffisant,
- un registre d'archivage de ces données
- des autorisations afin de recueillir des données

Le centre de gestion propose un service mutualisé dans ce domaine pour un coût de 345 € / an + 230 € de mise en place. Devant la complexité de la tâche le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service du CDG46 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de nommer Laurence Mourgues référente informatique et libertés.

## **4 / Constitution de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) du Grand-Figeac**

Mme Claudine LANDES est désignée comme représentante communale au sein de cette commission en tant que membre siégeant au conseil communautaire.

## **5 / Aménagements Rue du Barry du Four**

Des administrés ont demandé l'intervention de la mairie afin de gérer les difficultés de stationnement Rue du Barry du Four pendant la saison estivale. La plupart des emplacements concernés sont des terrains privés sur lesquels il est impossible pour la commune d'intervenir.

Les riverains et les élus se sont rencontrés sur place, il a été suggéré de trouver un accord pour la période d'été.

Les élus constatent toutefois que la signalisation n'est pas suffisante. Il est décidé d'installer :

- un sens interdit en haut de la descente du Coustalou
- de déplacer le panneau voie sans issue à l'entrée de la rue du Barry du Four
- donner de la visibilité au panneau qui est dans la montée du Coustalou

Les arrêtés correspondants devront être pris.

## **6 - Compte-rendu des dernières commissions**

Voirie : la commission voirie a rencontré le nouveau référent communal auprès du Grand-Figeac : Stéphane Thuillier. Un rappel du fonctionnement a été fait aux nouveaux élus. Le budget voirie se décompose en 2 enveloppes : investissement (goudron, panneaux...) et fonctionnement (PATA, fauchage, saignées, journées d'agents...). Pour la commune l'enveloppe annuelle en fonctionnement est d'environ 10 000 € et 7 400 € en investissement.

Le tour de la voirie communale a été effectué, il y a 14 kms de routes goudronnées et un total de 18 kms de voirie à entretenir.

Un projet d'enveloppe globale est à l'étude par secteur : pour les 17 communes du secteur Sud l'enveloppe est de 300 000 € pour 315 kms de voirie. L'idée est de faire un roulement sur 7 ans, en commençant par les voies les plus abîmées.

Un point sur les travaux à réaliser est fait :

- Claude Pégourié indique que le débroussaillage va très bientôt être réalisé
- il convient de nettoyer les caniveaux régulièrement
- Chemin du mas de Cambou : voir Denis pour des travaux et la pose de rails afin de dévier l'eau, il est envisagé de réaliser des saignées dans l'accotement, voir M. Laville (Marcilhac) pour l'élagage de la partie qui concerne sa commune.
- J.M. Périé expose le problème de l'état du chemin de « la Bouygue » après les orages. P. Rames répond qu'une route goudronnée permet de desservir les habitations de ce hameau. Ce chemin en castine n'est pas une priorité pour la commune, pour l'instant.

Rencontre gendarmerie : le chef Parisseaux a été reçu, à sa demande, le 27 août par le maire et les adjoints. Un gendarme référent va être désigné, il aura pour mission de contacter la commune une fois par mois afin de faire le point sur d'éventuelles difficultés.

Il propose de rencontrer les responsables des associations afin de les informer de leurs responsabilités concernant les ventes d'alcool.

Il a conseillé aux élus de prendre des mesures en amont, afin d'éviter les rassemblements et éviter le camping sauvage.

### SIVU :

- le bureau du SIVU a rencontré Siam Loubat, agent communal et directrice de l'ALSH.
- suite à une proposition de subvention de la CAF, la commune a sollicité le SIVU afin qu'il porte le dossier de changement du jeu de cour de l'école, ce projet étant éligible dans le cadre du périscolaire mais pas du scolaire. Le SIVU a accepté.

Ecoles : une réunion des maires du RPI s'est tenue. P. Rames indique que l'idée est d'aller vers un budget commun pour toutes les dépenses de fonctionnement des écoles. Tant que cela sera possible, les élus souhaitent conserver les écoles existantes. La commune de Brengues réalisera les travaux prévus dans le cadre du regroupement envisagé avec Marcilhac car d'autres projets sont possibles pour eux dans ces nouveaux locaux.

Grand-Figeac : C. Landes rapporte rapidement le dernier conseil communautaire. Les différentes commissions ont été créées ; les effectifs actuels sont de 220 agents et 30 saisonniers ; un budget a été dégagé afin d'apporter une aide aux entreprises en difficulté suite à la crise sanitaire.

## **7 – Questions diverses**

- M. Delfour indique avoir rencontré les locataires quant aux travaux envisagés en 2019 dans leur logement à savoir la création d'une cloison afin de séparer la chambre des enfants en 2 parties et installation de convecteurs électriques dans cette pièce (3340 € H.T.). La commission travaux communaux se rendra lundi prochain chez M. et Mme Kissel pour revoir ce projet.

- P. Rames indique que M. Kissel est venu en mairie pour signaler des infiltrations lors des orages de cet été. Il pense que ces travaux sont plus urgents à réaliser.

D'autres devis vont être sollicités pour la réalisation de la cloison.

- Le jour de la nuit est reporté pour cause de COVID

- La proposition de marché gourmand faite par la chambre d'agriculture est reportée

- Cimetière : l'agrandissement de la concession Magot n'est finalement pas possible : une sépulture est présente sur l'espace envisagé. Il a donc été proposé à Mme Delluc d'acquérir l'emplacement de la famille Mourgues dans l'ancien cimetière, cette concession étant disponible. Toutefois la famille souhaite que soient recherchés les restes du corps inhumé. Cette opération est à la charge de la commune, les restes seront transféré dans le caveau familial. Ceci soulève la nécessité de la création d'un ossuaire puisque lorsque les concessions à l'abandon seront récupérées dans 2 ans, la commune sera confrontée au même problème.

P. Rames questionne le conseil sur la pertinence de continuer à vendre des concessions à perpétuité. Il sera aussi intéressant de repenser les tarifs des concessions.

- P. Rames indique que Chloé Nadal et Jean-Baptiste Buisson ont demandé à utiliser la serre ce samedi 19 septembre : aucune objection n'est formulée.

- C. Pégourié rappelle le projet qui avait été fait de demander le titre de maire honoraire pour J.J. Raffy. Il faut reprendre la demande et faire aboutir le dossier.

- Une journée communale avait été envisagée fin septembre : il est décidé de l'annuler

- M. Delfour signale un arbre mort dans la côte de Galipou : les agents de Grand-Figeac iront lors de leur prochaine intervention dans la commune.

- P. Rames interroge le conseil sur la plantation des « mai » des élus. Compte tenu des restrictions de rassemblement, il est décidé d'attendre le printemps.

- P. Rames indique que vendredi 19 septembre une cérémonie est organisée pour décerner les diplômes PSC1 aux habitants qui ont suivi la 4ème session en janvier 2020.

- C. Landes suggère le recueil des mémoires des habitants de la commune ainsi que des souvenirs sur le village. Un travail en commun peut-être fait avec les membres de l'association Loisirs et Découvertes, qui a déjà collecté des documents à ce sujet.

- G. Lohézic indique qu'il a contacté le SYDED afin que le container à verre soit changé.

- P. Rames remercie les conseillers qui ont participé aux travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'école avant la rentrée.

Mr le Maire a clôturé la séance à 23h15

Prochain conseil programmé le 14 octobre à 20h30.